



SMA - N° 24-046

**Mesdames, Messieurs les membres du Comité syndical**

Objet : Réunion du Comité Syndical

A Mâcon, le 6 mars 2024

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Comité Syndical du SYDESL qui se tiendra le :

**Mardi 19 mars 2024 à 14 h 00**  
**Amphithéâtre GUILLEMIN – 18, Cours Moreau à MACON**

Au cours de cette réunion, vous délibérerez selon l'ordre du jour joint à la présente.

En cas d'indisponibilité, vous devez vous faire représenter par votre suppléant(e), à qui vous voudrez bien transmettre le dossier.

En dernier recours, et en cas d'indisponibilité de ce dernier, vous pouvez donner pouvoir à un.e délégué.e SYDESL d'une autre collectivité dont vous vous assurerez de la présence.

**Selon l'article 170 de la loi 3DS, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, la visioconférence est devenue pérenne sauf deux fois par an, où la réunion ne peut avoir lieu qu'en présentiel. Aussi, afin d'honorer la réglementation, il a été convenu d'organiser cette instance physiquement et de ne pas proposer la visioconférence.**

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,



Jean SAINSON

# COMITE SYNDICAL

Du 19 mars 2024 à Mâcon

## Ordre du Jour

*I - Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SYDESL du 25 janvier 2024.*

### *II – Décisions*

1. Compte de gestion 2023
2. Compte Administratif 2023
3. Affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024
4. Budget Primitif 2024
5. Allocations de subventions
6. Don à la Convention Citoyenne des Entreprises (CEC)
7. Programmation 2024 des travaux d'enfouissement des réseaux électriques pour les communes urbaines
8. Examen des projets EnR de la SEM Saône-et-Loire Energies Renouvelables
9. Mise en place d'un groupement d'achat régional pour la fourniture, pose, maintenance, exploitation et supervision de bornes de charges électriques
10. Convention de partenariat entre le SYDESL et Enedis pour le schéma directeur des IRVE
11. Modification n° 4 des délégations du Comité Syndical au Président
12. Mise en place du forfait mobilité
13. Mandat à confier au CDG 71 pour négocier un accord collectif visant la participation à la couverture des risques prévoyance et santé des agents
14. Création de poste
15. Création d'emplois liés à un accroissement temporaire d'activité
16. Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents

### *III – Informations*

### *IV – Questions diverses*